

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SECHILIENNE-SIDEC
(Eurolist)

- 1 - Par courrier en date du 23 septembre 2005, reçu le jour même, complété par un courrier du 27 septembre 2005, Ecofin Limited¹ agissant pour son compte propre et celui des sociétés Ecofin Water & Power Opportunities Plc², Ecofin Global Utilities Hedge Fund Limited dont elle assure la gestion, Bolux Utilities, Cadogan Conferre Fund Limited, Union Bancaire Privée Geneva, Compagnie Financière JFE Hottinger SA³ dont elle assure la gestion des fonds investis dans le cadre de l'opération résultant de l'accord du 12 juillet 2005, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2005, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de SECHILIENNE-SIDEC et détenir 329 999 actions SECHILIENNE-SIDEC, soit 24,06% du capital et 24,08% des droits de vote de la société⁴ dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Ecofin Water & Power Opportunities Plc	181 250	13,21	181 250	13,23
Ecofin Global Utilities Hedge Fund Limited	98 397	7,17	98 397	7,18
Ecofin Limited	2 343	0,17	2 343	0,17
Bolux Utilities	4 679	0,34	4 679	0,34
Cadogan Conferre Fund Limited	12 479	0,91	12 479	0,91
Union Bancaire Privée Geneva	24 958	1,82	24 958	1,82
Compagnie Financière JFE Hottinger SA	5 893	0,43	5 893	0,43
Total de concert⁵	329 999	24,06	329 999	24,08

Ce franchissement de seuils résulte de l'accord en date du 12 juillet 2005 donnant droit à l'acquisition des 323 999 actions SECHILIENNE-SIDEC hors marché réglementé. Compte tenu du dépôt d'une offre publique le 13 juillet 2005, l'acquisition des actions a été reportée immédiatement après la durée de l'offre et de la surenchère, soit au 21 septembre 2005 (cf. D&I 205C1275 du 19 juillet 2005).

¹ Contrôlée par Ecofin Holdings.

² Contrôlée au plus haut niveau par Invesco Perpetual et Utilico Investment Trust plc.

³ Contrôlée par le groupe familial Hottinger & Co.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 1 371 618 actions et 1 370 263 droits de vote compte tenu de 1 355 actions d'autocontrôle.

⁵ Concert formé par Ecofin Limited agissant pour son compte et le compte des actionnaires cités.

Les franchissements de seuils individuels suivants ont également été déclarés :

- franchissement en hausse, le 21 septembre 2005, des seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de SECHILIENNE-SIDEC par Ecofin Water & Power Opportunities Plc qui détient individuellement 181 250 actions, représentant 13,21% du capital et 13,23% des droits de vote de la société ;
- franchissement en hausse, le 21 septembre 2005, des seuils de 5% du capital et des droits de vote de SECHILIENNE-SIDEC par Ecofin Global Utilities Hedge Fund Limited qui détient individuellement 98 937 actions, représentant 7,17% du capital et 7,18% des droits de vote de la société.

2 - Par le même courrier du 23 septembre 2005, Ecofin Limited a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Ecofin Limited effectue la déclaration d'intention suivante pour les douze mois à venir :

- Ecofin Limited agit pour son compte propre et le compte des sociétés Ecofin Water & Power Opportunities Plc, Ecofin Global Utilities Hedge Fund Limited, Ecofin Limited, Bolux Utilities, Cadogan Conferre Fund Limited, Union Bancaire Privée Geneva, Compagnie Financière JFE Hottinger SA ;
- Ecofin Limited n'a pas l'intention de poursuivre ses achats mais pourrait procéder à des achats ou des ventes d'actions de SECHILIENNE-SIDEC en fonction des opportunités de marché, de l'évolution des cours de bourse et de l'actionnariat de la société ;
- Ecofin Limited n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de SECHILIENNE-SIDEC ;
- Ecofin Limited a l'intention de demander la nomination d'un administrateur au conseil d'administration de SECHILIENNE-SIDEC. »
